

CinePrest enregistré le 24 septembre 2019 sous le numéro W281009530  
en  
Préfecture d'Eure-et-Loir

## Procès-verbal

### Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2024

A la demande et à l'initiative du bureau de l'association, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 12 janvier 2024 au foyer communal de Saint-Prest.

Le président Jean Traissac, a envoyé une convocation le 20 décembre 2023 pour inviter l'ensemble des adhérents à cette assemblée générale extraordinaire.

Le président, Jean Traissac, a ouvert la séance à 19h45 en présentant ses meilleurs vœux et a passé la parole au président de séance, Jean-Bernard LEFOIX, qui après avoir vérifié que la moitié des adhérents étaient présents ou représentés pour délibérer (42/62) a présenté l'ordre du jour qui portait sur la modification/révision des statuts.

#### Ordre du jour:

Révision de l'intégralité des statuts et tout particulièrement :

L'article 2 : siège social

Domiciliation de l'association : 78 rue de la République (Mairie) Saint-Prest 282300

L'article 3 : Objet social

Création d'une section Cinéaste : Formation axée sur l'écriture de l'image et la compréhension du rôle du cinéaste

L'article 6 : Assemblée Générale Ordinaire

Délibérations : *Le vote par procuration est autorisé par un pouvoir remis à un autre membre de l'association...*

Article 9 : commissions films

Le projet a été consultable sur le site [cineprest.fr](http://cineprest.fr) avec la possibilité de proposer des modifications jusqu'au 5 janvier 2024.

Aucune proposition de modification n'ayant été proposée, l'ensemble de l'assemblée valide les nouveaux statuts 2024 qui sont donc adoptés à l'unanimité le 12 janvier 2024.

La séance a été clôturée à 20h00

Le 13 janvier 2024

Le Président  
Jean TRAISSAC



La secrétaire  
Françoise BAUMER



PJ : feuille de présence

**Convocation de l'association CinePrest**  
Enregistrée le 24 septembre 2019 sous le numéro W281009530

**Le vendredi 12 janvier 2024 à 19h30 au Foyer communal de Saint-Prest.**

Jean TRAISSAC, président de l'association, vous invite à participer à une **Assemblée Générale Extraordinaire** concernant la révision des statuts du 23 septembre 2019. Il sera assisté des membres du bureau élus le 7 septembre 2023.

Cette assemblée sera suivie d'une assemblée ordinaire qui clôturera les comptes de l'exercice 2023.

Il vous sera demandé à l'accueil de signer la feuille de présence.

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

Révision de l'intégralité des statuts et tout particulièrement :

L'article 2 : siège social

Domiciliation de l'association à la Mairie de Saint-Prest 282300

L'article 3 : Objet social

Création d'une section Cinéaste : initiation cinématographique, orientée sur l'écriture de l'image.

L'article 6 : Assemblée Générale Ordinaire

Délibérations : *Le vote par procuration est autorisé par un pouvoir remis à un autre membre de l'association...*

Article 9 : commissions films

Il est possible, suite aux dispositions prises dans le règlement intérieur de donner procuration à une personne de son choix ou de la transmettre à l'un des membres du bureau.

Le projet de révision des statuts est consultable sur le site [cineprest.fr](http://cineprest.fr). Ils ont été validés en réunion de bureau le 11 décembre 2023 et consignés dans un procès-verbal.

Vous pouvez apporter vos commentaires jusqu'au 5 janvier 2024, ils seront étudiés par le bureau.

A l'issue de cette assemblée générale extraordinaire, les statuts seront réputés acceptés et déposés en préfecture suivant les dispositions légales.

**(\*) SVP : Répondez à cette adresse mail : [cineprest28@gmail.com](mailto:cineprest28@gmail.com)**

**Venez nombreuses et nombreux à cette assemblée qui est la votre**